

17 avril 2020

Monsieur Le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance de votre réponse à notre résolution, et nous avons bien évidemment attendu pour notre part de connaître les explications de l'entreprise sur le recours à l'activité partielle dans ce moment, en vous paraphrasant, « inédit que traverse le pays et notre société ».

Il vous a été indiqué à plusieurs reprises, par les partenaires sociaux de l'entreprise, par des messages de salariés, par des alertes du Gouvernement, que la situation dans laquelle se trouve notre entreprise ne justifie pas, pour les activités de notre UES, le placement en chômage partiel des salariés.

Malgré ces indications et alertes, vous êtes la seule entreprise du secteur à avoir fait appel, dans de telles conditions, à ce dispositif de solidarité alors que chacun sait que la majorité de nos activités, notre chiffre d'affaires, nos perspectives économiques ne sont pas impactés par cette crise et n'ont pas vocation à l'être.

Alors que la majeure partie des entreprises du pays fait face à une catastrophe économique, nous sommes une des seules, dans ce paysage dévasté, à ne pas connaître de répercussions négatives.

Vous faites référence au document que vous nous avez remis mais comme vous, nous sommes obligés de ne lui accorder que très peu de crédit.

En effet, vous avez été capable de le modifier à la baisse, en quelques heures, à la suite selon vos dires d'un échange avec le Ministère du travail, sans que le CSEC ne reçoive d'explications. Cette décision inexplicée laisse à croire qu'en réalité ni le niveau d'activité, ni le niveau de nos résultats économiques, ni même les circonstances exceptionnelles sur lesquelles vous vous fondez, ne justifient de la mise en chômage partiel des salariés de l'UES. Au contraire c'est un échange avec l'Administration, et non les Organisations Syndicales contrairement à votre affirmation, sur le bénéfice maximale que vous pouviez tirer de la solidarité qui justifierait les choix arbitraires qui ont été faits et le maintien de la demande de recours au chômage partiel.

Le Gouvernement lui-même a tenté de vous convaincre que le chômage partiel n'était pas la seule réponse à la situation de SFR qui sort du lot des entreprises en crise.

Vous avez maintenu votre position au détriment du télétravail généralisé qui est un dispositif plus adapté, plus juste, plus égalitaire et qui a été mis en œuvre dans notre UES pendant une semaine.

Nous savons maintenant quelle est la date de déconfinement annoncée. Nous connaissons aussi les conséquences réelles et prévisibles de cette crise sanitaire sur nos activités.

Nous vous proposons donc, au regard de votre engagement formel, de saisir l'opportunité d'engager dès maintenant des discussions loyales avec les Organisations Syndicales de l'Entreprise.

Attendre, comme vous le souhaitez, une sortie de crise, n'a pas de sens dans une société où le seul effet néfaste de la crise est une désorganisation sans précédent de nos activités liée uniquement à votre décision de recourir au chômage partiel.

Bien évidemment, pour notre part, rien dans votre courrier ne vient remettre en cause l'appréciation que nous avons faite de la situation et du recours au chômage partiel massif lors de la dernière réunion du CSEC. Notre position, matérialisée par une résolution mise au vote le 9 avril en demeure inchangée.

Alain Mendiburu

Secrétaire du CSE Central de l'UES SFR